

Accueil > Votre retraite

La retraite progressive officiellement ouverte aux salariés dès le 1er septembre

Salariés, régimes spéciaux, fonctionnaires, professions libérales... La plupart du dispositif de la retraite progressive à 60 ans à partir du 1er septembre 2025. Dernière réforme des retraites.

Se connecter à capital.fr avec Google

Romain Monneret
romain.monneret@rumeurpublique.fr

Tac Mon
tacmonneret@gmail.com

Annonce : (C

Vidéo Capital - La retraite progressive officiellement ouverte aux salariés et fonctionnaires à 60 ans dès le 1er septembre



Par **Thibaut Lamy**, Chef de service (Emploi, retraite, impôts, placements) à Capital.fr.

Publié le 23 juillet 2025 à 11h54.

Lecture : 2 min

Lire plus tard Partager

Recevoir les alertes : **Retraite progressive**

La suite sous cette publicité

Publicité

C'est officiel : l'âge d'ouverture du droit à la retraite progressive va bien être abaissé à 60 ans à compter du 1er septembre 2025. Une mesure confirmée par deux décrets publiés au Journal officiel ce mercredi 23 juillet. Le premier texte concerne les assurés du régime général, c'est-à-dire les salariés du privé et les indépendants, ceux des régimes spéciaux, de la fonction publique d'Etat (FPE), les salariés et non-salariés agricoles ainsi que les professions libérales et avocats. Le second, lui, ouvre la retraite progressive à 60 ans aux agents des collectivités locales et aux ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Une bonne nouvelle, donc, pour les travailleurs qui souhaitent aménager leur fin de carrière, en passant d'un temps plein à un temps partiel (entre 40% et 80% du temps plein) tout en percevant une partie de leur retraite et en continuant d'y cotiser. Car avec la dernière réforme de 2023, l'âge requis pour prétendre à ce dispositif avait été relevé dans le sillage de l'âge légal de départ à la retraite. Il était ainsi passé de 60 ans à 60 ans et 3 mois pour les personnes nées entre le 1er septembre 1961 et le 31 décembre 1961, à 60 ans et 6 mois pour la génération 1962, à 60 ans et 9 mois pour les travailleurs nés en 1963 et aurait dû culminer à 62 ans pour les générations 1968 et les suivantes.

La suite sous cette publicité

Publicité

À lire aussi

Retraite progressive, cumul emploi-retraite, surcote : trois moyens d'augmenter votre pension

150 trimestres cotisés pour la retraite progressive... et l'accord de l'employeur

Finalement, la borne d'âge restera donc fixée à 60 ans pour les «*pensions prenant effet à compter du 1er septembre 2025*», est-il indiqué dans les décrets publiés ce mercredi. A noter que l'autre principale condition à remplir pour bénéficier de la retraite progressive n'évolue pas, à savoir justifier de 150 trimestres d'assurance au moment de la demande. De plus, «*le passage en temps partiel reste soumis à l'accord de l'employeur, même si ce dernier doit aujourd'hui vraiment le justifier pour le refuser*», précise Marilyn Vilardebo, présidente-fondatrice du cabinet d'audit et de conseil retraite Origami&Co.

La suite sous cette publicité

Publicité

Pour rappel, ce retour en arrière sur l'âge d'ouverture de la retraite progressive avait été obtenu par les partenaires sociaux, dans le cadre de leurs discussions sur l'Accord national interprofessionnel (ANI) signé à l'automne 2024. Et ce, afin de favoriser ce mécanisme, encore très peu répandu. «Au 31 décembre 2024, 31 368 retraités sont en retraite progressive», indique en effet l'Assurance retraite sur son site internet. Et «chaque année, à peine 0,5% des gens qui partent à la retraite font appel à la retraite progressive», déplorait en mai dernier Astrid Panosyan-Bouvet. La ministre du Travail qui s'est félicitée, ce jour, de l'officialisation de la mesure : «La fin de carrière ne doit plus être angoissante et strictement binaire - temps plein ou rien - mais au contraire s'adapter aux envies et besoins de chacun tout en favorisant le maintien dans l'emploi le plus longtemps possible. (...) L'abaissement à 60 ans de l'âge d'accès à la retraite progressive constitue une avancée majeure en ce sens.»

>> Notre service - Comparez les performances des plans d'épargne retraite (PER) grâce à notre simulateur >

Thèmes associés

RETRAITE PROGRESSIVE

RÉFORME DES RETRAITES

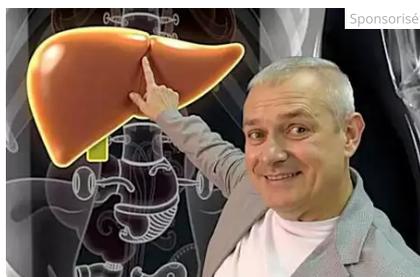
FONCTION PUBLIQUE

EMPLOI

AGE DE LA RETRAITE

>

Contenus sponsorisés



Routine pour aider votre foie et fondre du ventre (essayez ce soir)

Hepaliv



Trop de graisse autour du ventre ? Cette astuce matinale fait des merveilles

Santé Intestin



Offre été : l'alarme Verisure à 199€ HT au lieu de 999€ HT

Verisure

Les + lus : Votre retraite

- 1 RETRAITE
Coup de massue pour les retraités : l'abattement forfaitaire de 2 000 euros doublé pour les couples ?
- 2 CAISSE DE RETRAITE
Fausse information sur la retraite, ne tombez pas dans le piège
- 3 AGIRC-ARRCO
Retraite Agirc-Arrco : une bonne nouvelle le 1er novembre, découvrez l'augmentation